BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 15/95/ADP
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION
DU TEXTE REVISE DE LA CONVENTION DU 12 MARS 1976
PORTANT CREATION DU CENTRE PANAFRICAIN DE FORMATION COOPERATIVE
(C.P.F.C)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n° 01/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés .

A délibéré en sa séance du 4 Mai 1995
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier le texte révisé de la Convention du 12 Mars 1976 portant création du Centre Panafricain de Formation Coopérative (C.P.F. C) adopté à COTONOU le 27 Février 1993.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
OUAGADOUGOU, le 4 Mai 1995

Le Secrétaire de Séance

Batio Isaïe TRAORE

Le Président

BURKINA FASO · Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple

Dr Bonnessan Arsène YE